



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-041-2025-01

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2025-01-20-00001 - Arrêté n° DOS-2025-001 portant changement de responsable légal de la SARL A.T.S. AMBULANCES (2 pages)	Page 3
IDF-2025-01-20-00002 - Arrêté n° DOS-2025-218 portant changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES CASSIOPEE SANTE (2 pages)	Page 6
IDF-2025-01-20-00005 - Arrêté n° DOS-2025-382 portant retrait d'agrément de la SAS AMBULANCES DELTA PARIS OUEST (2 pages)	Page 9
IDF-2025-01-21-00009 - Arrêté n° DOS-2025-383 portant agrément de la SARL AMBULANCES DOLCE (2 pages)	Page 12
IDF-2025-01-20-00003 - Arrêté n° DOS-2025-389 portant changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL HORVATH FRERES (2 pages)	Page 15
IDF-2025-01-20-00007 - Arrêté n°DOS-2025-386 portant retrait d'agrément du CENTRE HOSPITALIER ROGER PREVOT (2 pages)	Page 18
IDF-2025-01-20-00006 - Arrêté n°DOS-2025-387 portant retrait d'agrément de la SASU AMBULANCES SLS (2 pages)	Page 21
IDF-2025-01-20-00004 - Arrêté n°DOS-2025-388 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES DELANTOINE (2 pages)	Page 24

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-20-00001

Arrêté n° D0S-2025-001 portant changement de  
responsable légal de la SARL A.T.S.

AMBULANCES

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2025-001**

#### **portant changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL A.T.S. AMBULANCES**

**(77170 Brie-Comte-Robert)**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté ARS/2011/ASP/AMB/n°55 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 06 décembre 2011 portant agrément, de la SARL A.T.S. AMBULANCES sise 17, rue du Martinet à Brie-Comte-Robert (77170) dont cogérants sont Messieurs Tarek HASNI et Mohamed HASNI ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2017-119 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 28 avril 2017, portant changement de gérance de la SARL A.T.S. AMBULANCES, dont le nouveau gérant est Monsieur Youssef HASNI ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2024/4493 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 17 octobre 2024, portant changement de responsable légal de la SARL A.T.S. AMBULANCES, dont le nouveau gérant est Monsieur Sofiane MOUSSAOUI ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par la SASU ATS GESTION représentée par son président Monsieur Sofiane MOUSSAOUI, relatif au changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL A.T.S. AMBULANCES ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La SARL A.T.S. AMBULANCES devient la SASU A.T.S. AMBULANCES.  
Monsieur Sofiane MOUSSAOUI est nommé président de la SASU A.T.S. AMBULANCES, sise 17, rue du Martinet à Brie-Comte-Robert (77170), à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.  
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 janvier 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

# Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-20-00002

Arrêté n° DOS-2025-218 portant changement de  
responsable légal de la SAS AMBULANCES  
CASSIOPEE SANTE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2025-218

#### portant changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES CASSIOPEE SANTE (95100 Argenteuil)

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N°DOS-2022/1183 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île de France en date du 15 avril 2022, portant agrément, sous le n° ARS-IDF-TS/283, de la SAS AMBULANCES CASSIOPEE SANTE sise 57, rue de Salonique à Argenteuil (95100) dont le président est Monsieur Jacques DEMBELE ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Salim ES SAAD, relatif au changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES CASSIOPEE SANTE ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Salim ES SAAD est nommé président de la SAS AMBULANCES CASSIOPEE SANTE sise 51, rue de Salonique à Argenteuil (95100) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 janvier 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-20-00005

Arrêté n° DOS-2025-382 portant retrait  
d'agrément de la SAS AMBULANCES DELTA  
PARIS OUEST

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2025-382

#### Portant retrait d'agrément de la SAS AMBULANCES DELTA PARIS OUEST

(92340 Bourg-la-Reine)

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2016-375 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 novembre 2016, portant agrément, sous le n° ARS-IDF-TS/063, de la SAS AMBULANCES DELTA PARIS OUEST sise 18, rue Charles Michels à Bagneux (92220) dont le président est Monsieur Abdelatif HAJJI ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2017-394 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 12 décembre 2017, portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES DELTA PARIS OUEST du 18, rue Charles Michels à Bagneux (92220) au 20, avenue Aristide Briand à Bourg-la-Reine (92340) ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2022/1181 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 15 avril 2022, portant changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES DELTA PARIS OUEST dont le nouveau gérant est Monsieur Jaques DEMBELE ;

**CONSIDERANT** l'accord de transfert des autorisations de mise en service rattachées à deux véhicules de catégorie C type A immatriculés DJ-387-QM et FH-942-YR à la société AMBULANCES DOLCE sise

20, avenue Aristide Briand à Bourg-la-Reine (92340) dont le responsable légal est Monsieur Rachid TAKHLOUFT, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 09 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** par conséquent que l'agrément de la SAS AMBULANCES DELTA PARIS OUEST est désormais sans objet ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'agrément de la SAS AMBULANCES DELTA PARIS OUEST, sise 20, avenue Aristide Briand à Bourg-la-Reine (92340), ayant pour responsable légal Monsieur Jacques DEMBELE est retiré à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 janvier 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-21-00009

Arrêté n° DOS-2025-383 portant agrément de la  
SARL AMBULANCES DOLCE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2025-383

#### Portant agrément de la SARL AMBULANCES DOLCE

(92340 Bourg-la-Reine)

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SARL AMBULANCES DOLCE sise 20, avenue Aristide Briand à Bourg-la-Reine (92340) dont le responsable légal est Monsieur Rachid TAKHLOUFT ;

**CONSIDÉRANT** l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service de deux véhicules de catégorie C type A immatriculés DJ-387-QM et FH-942-YR provenant de la société AMBULANCES DELTA PARIS OUEST délivré par les services de l'ARS Ile de France le 09 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

**CONSIDERANT** l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

**CONSIDERANT** les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL AMBULANCES DOLCE sise 20, avenue Aristide Briand à Bourg-la-Reine (92340) dont le responsable légal est Monsieur Rachid TAKHLOUFT est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/383 à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.  
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 4** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 21 janvier 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du Service régional  
des transports sanitaires,

**Signé**

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-20-00003

Arrêté n° DOS-2025-389 portant changement de  
responsable légal et de forme juridique de la  
SARL HORVATH FRERES

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2025-389**

**portant changement de responsable légal et de forme juridique de la  
SARL HORVATH FRERES ayant pour nom commercial AMBULANCES DE BOURAY SUR  
JUINE**

**(91200 Athis Mons)**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 82-46-69 en date du 26/07/1982 portant agrément, sous le n°91-82-002 de la SARL HORVATH FRERES (BOURAY), sise 11, Route de Boinveau à BOURAY-SUR-JUINE (91850) dont le gérant est Monsieur Christian HORVATH ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 82-62-26 en date du 08/11/1982 portant changement de gérance de la SARL HORVATH FRERES (BOURAY), sise 11, Route de Boinveau à BOURAY-SUR-JUINE (91850) dont la gérante est Madame Marie-Christine HORVATH ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 88-01-28 en date du 20/01/1988 portant transfert des locaux, de la SARL HORVATH FRERES (BOURAY), du 11, Route de Boinveau à BOURAY-SUR-JUINE (91850) aux adresses suivantes :
- à BOISSY-SOUS-SAINT-YON 2, rue du Puits Grès
  - à BRETIGNY-SUR-ORGE 5, avenue de la Commune de Paris

**VU** l'arrêté préfectoral n° 974648 en date du 29/10/1997 portant transfert des locaux de la SARL HORVATH FRERES (BOURAY), du 12 rue du Puits à BOISSY-SOUS-SAINT-YON et du 5 avenue de la Commune de Paris à BRETIGNY-SUR-ORGE au 32, Grande rue à BOURAY SUR JUINE (91850) ;

**VU** l'arrêté N° DOS-2020/1544 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 23 juillet 2020 portant transfert des locaux de la SARL HORVATH FRERES (BOURAY), du au 32, Grande rue à BOURAY SUR JUINE (91850) au 20, rue Denis Papin -ZAC des Montadons à Saint Michel-sur-Orge (91240) ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Madame Carole LOISEAU épouse MARTINS relatif au changement de responsable légal de la HORVATH FRERES ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL HORVATH FRERES ayant pour nom commercial AMBULANCES DE BOURAY-SUR-JUINE devient la SAS SARL HORVATH FRERES.

Madame Carole LOISEAU épouse MARTINS est nommée présidente, de la SAS SARL HORVATH FRERES ayant pour nom commercial AMBULANCES DE BOURAY SUR JUINE dont le siège social est situé 1, rue des Gravillers à Athis-Mons (91200).

Le local d'accueil et le local de désinfection sont situés 20, rue Denis Papin -ZAC des Montadons à Saint Michel-sur-Orge (91240) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

# Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-20-00007

Arrêté n°DOS-2025-386 portant retrait  
d'agrément du CENTRE HOSPITALIER ROGER  
PREVOT

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2025-386

#### Portant retrait d'agrément du CENTRE HOSPITALIER ROGER PREVOT

(95570 Moisselles)

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/90-15 en date du 16 janvier 1990 portant agrément sous le n° 95.89.75 du Centre hospitalier spécialisé de Moisselles sise 52, rue de Paris à Moisselles (95570) dont le responsable légal est le Directeur du Centre Hospitalier ;

**CONSIDÉRANT** l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service rattachée au véhicule de catégorie C type A immatriculé 633 CYM 95 à la société CONTACT AMBULANCES sise 1, rue Gustave Eiffel au Plessis Bouchard (95130) dont le responsable légal est Monsieur Cédric GEORGELIN, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 18 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** par conséquent que l'agrément du CENTRE HOSPITALIER ROGER PREVOT est désormais sans objet ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'agrément du CENTRE HOSPITALIER ROGER PREVOT, sise 52, rue de Paris à Moisselles (95570), ayant pour directrice Madame Luce LEGENDRE est retiré à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.  
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 janvier 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-20-00006

Arrêté n°DOS-2025-387 portant retrait  
d'agrément de la SASU AMBULANCES SLS

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2025-387**

#### **Portant retrait d'agrément de la SASU AMBULANCES SLS**

**(92600 Asnières-sur-Seine)**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2020/3806 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 28 décembre 2020, portant agrément, sous le n° ARS-IDF-TS/246, de la SASU AMBULANCES SLS sise 51, avenue d'Argenteuil à Asnières-sur-Seine (92600) dont le responsable légal est Monsieur Samy SADAT ;

**CONSIDÉRANT** l'accord de transfert des autorisations de mise en service rattachées à deux véhicules de catégorie C type A immatriculés GD-832-ET et GM-303-BN à la société AMBULANCES VAN GOGH sise 51, avenue d'Argenteuil à Asnières-sur-Seine (92600) dont la responsable légale est Madame Islam TAIEB, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 09 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** par conséquent que l'agrément de la SASU AMBULANCES SLS est désormais sans objet ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'agrément de la SASU AMBULANCES SLS sise 51, avenue d'Argenteuil à Asnières-sur-Seine (92600) dont le responsable légal est Monsieur Samy SADAT est retiré à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 janvier 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-20-00004

Arrêté n°DOS-2025-388 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES DELANTOINE

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2025-388**

#### **portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES DELANTOINE**

**(94500 Champigny-sur-Marne)**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2014-DT 94-34 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 03 mars 2014, portant agrément sous le n° 94-14-135, de la SARL AMBULANCES DELANTOINE, sise 507, rue Marcel Paul à Champigny-sur-Marne (94500) dont les co-gérantes sont Mesdames Jennifer DELAR et Nadia ANTOINE ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2023/167 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 30 janvier 2023, portant changement de responsable légal et de forme juridique, de la SARL AMBULANCES DELANTOINE, qui devient la SAS AMBULANCES DELANTOINE dont la présidente est Madame Nadia ANTOINE ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2023/692 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 23 février 2023, portant changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES DELANTOINE dont le nouveau président est Monsieur Pierre DIEYE ;

**CONSIDERANT** l'accord de transfert des autorisations de mise en service, d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé EY-063-ML et d'un véhicule catégorie D immatriculé FW-039-YZ délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 02 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

**CONSIDERANT** l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SAS AMBULANCES DELANTOINE est autorisée à transférer ses locaux du 507, rue Marcel Paul à Champigny-sur-Marne (94500) au 10, rue François Villon à Cachan (94230) à la date du présent arrêté.

Le garage et le local de désinfection sont situés au 33, rue de Chevilly à l'Haÿ-les Roses (94240).

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 janvier 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE